

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE
Séance du 06 Février 2025

Délibération N°1

L'an deux mil vingt cinq

Le 06 du mois de Février à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 29/01/2025

Présents : Mme ROBERT BARRES M – Mme BARCELO L – Mme SADAKA L - Mr MOUYSET R - Mr CHINCHOLLE F- Mr DURAISIN C - Mr CALMETTES A- Mr CHAUCHARD C -COUDERC P – SANTOS A – Mr MURATET J – Mr VIGUIER T.

Absents avec procuration :

- Jean-François COUDERC a donné procuration à Mr Franck CHINCHOLLE

Absent :

Secrétaire : Caroline RODRIGUES

Délibération : Approuvant un projet de convention et autorisant le maire à la signer

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Établissement public foncier modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017 ;

Présenter rapidement le projet objet de la convention et les engagements des parties....

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet convention opérationnelle entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la communauté de communes de Sauveterre de Rouergue et la communauté de Communes du Pays Ségali Communauté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire/ le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Monsieur le Maire/le Président demande à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée après avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention opérationnelle relative à la Redynamisation de la Bastide entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la communauté de communes du Pays Ségali Communauté et la commune de Sauveterre de Rouergue ;

Autorise Monsieur le Maire/le Président à signer la convention et les documents y afférents ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Maire,

René MOUYSET

Acte rendu exécutoire

Le

Après dépôt en Préfecture

par voie dématérialisée le

Et publication ou notification en préfecture

Le 012-211202627-20250206-06022025_01-DE

Reçu le 10/02/2025